

La Mairie de Cannes et l'Agglomération Cannes Lérins signent l'appel national des employeurs pour la sécurité routière

La sécurité des 3 000 agents de la Mairie de Cannes et de l'Agglomération Cannes constitue une préoccupation constante du maire-président David Lisnard. Outre les actions menées sur les conditions de travail, la Mairie et son agglomération agissent depuis 2014 pour renforcer la protection de leurs employés sur les routes et pistes cyclables, grâce à une sensibilisation régulière aux risques routiers professionnels.

Afin de réaffirmer cet engagement, elles ont signé l'appel national des employeurs pour la sécurité routière vendredi 29 août 2025. Cette cérémonie a eu lieu en présence d'Ornella Ongaro, championne cannoise mondiale de moto et ambassadrice pour la sécurité routière auprès du ministère de l'Intérieur.



Signature de l'appel national des employeurs pour la sécurité routière par la Mairie de Cannes et l'Agglomération Cannes Lérins, en présence d'Ornella Ongaro ©Mairie de Cannes

Promouvoir un comportement responsable sur la route

Chaque année, les accidents routiers professionnels, c'est-à-dire les accidents de trajet « domicile-travail » et les accidents de mission, représentent **la première cause de mortalité au travail**. En 2022, 485 personnes ont ainsi perdu la vie dans ces circonstances, selon le ministère de l'Intérieur.

Conscientes des enjeux de sécurité routière dans le cadre professionnel, la Mairie de Cannes et l'Agglomération Cannes Lérins développent depuis plus de dix ans des dispositifs réguliers afin de réduire les risques et encourager des comportements responsables.

Une centaine d'agents municipaux sont ainsi formés chaque année aux bons réflexes à adopter à travers des ateliers de sensibilisation. Ces stages concernent notamment les conducteurs réguliers des véhicules de service (direction des espaces verts, de la propreté urbaine, Allo Mairie +, Police Municipale, direction de la culture, la logistique, etc.). En parallèle, les employés utilisant les véhicules mutualisés du parc municipal signent une déclaration d'utilisation rappelant les principes fondamentaux de prudence et de responsabilité.

Palm Bus : des conducteurs formés, vigilants et contrôlés

En ce qui la concerne, l'Agglomération Cannes Lérins mène une **politique exigeante de prévention routière au sein de la régie Palm Bus**. Chaque nouvel entrant suit une **formation initiale** encadrée par des personnels habilités, puis bénéficie d'une remise à niveau obligatoire tous les cinq ans, mêlant conduite et théorie, permettant de former environ 70 conducteurs par an. Plus de **100 audits de conduite sont également réalisés annuellement** afin d'identifier des axes d'amélioration et d'accompagner les conducteurs grâce à des outils pédagogiques adaptés. En cas d'accident ou d'incident, une formation de

reprise en main est systématiquement prévue. Par ailleurs, près de **1 000 contrôles d'alcoolémie et de stupéfiants** sont effectués chaque année, complétés par des sessions de sensibilisation animées par des intervenants extérieurs. La régie organise également des « quarts d'heure sécurité » trimestriels consacrés à différents thèmes pratiques (appel de détresse, frein d'urgence, positionnement sur la chaussée, etc.), ainsi qu'une formation spécifique à la gestion des conflits pour aider les conducteurs à mieux anticiper les situations de tension.

Palm Vélo : des cyclistes sensibilisés et protégés

Concernant le service intercommunal de location de vélos à assistance électrique « **Palm Vélo** », **chaque client est sensibilisé** lors de l'état des lieux de retrait des équipements, tant à l'utilisation du matériel **qu'aux conditions de sécurité**. Un document rappelant les consignes de bonne conduite et de vigilance est également délivré. Par ailleurs, des équipements de sécurité sont systématiquement proposés lors des stands d'information de l'Agglomération, notamment sur les salons de l'emploi, la « fête du vélo », le « village étudiants » ou « Cannes Champêtre ».

La signature de l'appel national des employeurs pour la sécurité routière s'inscrit ainsi dans cette continuité. Déjà approuvé par plus de 3 600 structures publiques et privées, ce texte fixe des règles claires telles que : intégrer des moments de repos dans les temps de trajet, favoriser la formation à la sécurité routière, encourager les conducteurs de deux-roues à mieux s'équiper, etc.¹

En outre, cette initiative poursuit la politique globale menée par la municipalité contre l'incivisme routier. Pour lutter contre les comportements dangereux et les véhicules trop bruyants, **la Police Municipale réalise, à la demande de David Lisnard, cinq opérations quotidiennes sur l'ensemble du territoire communal** à l'aide de sonomètres et de cinémomètres de dernière génération.

¹ Pour davantage d'informations sur ce dispositif : <https://www.securite-routiere.gouv.fr/employeurs-engages/employeurs-rejoignez-lappel>